



Devenez

- **Administrateur de biens**
- **Gérant de patrimoine**
- **Syndic**

## Licence Professionnelle Chargé de Gestion Patrimoniale Immobilière

Formation diplômante / Contrat d'apprentissage  
(cette formation peut également être suivie en contrat de professionnalisation sous réserve des accords de branche)

### EN PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITÉ DE METZ

L'objectif de la formation vise à former les futurs cadres de la gestion immobilière : administrateur de biens ou syndic de copropriété. Le titulaire de la licence est chargé d'effectuer les activités de gestion liées à ces métiers et peut exercer des fonctions d'encadrement.

#### Emplois visés

- **syndic** : le syndic de copropriété s'occupe de la gestion des parties communes d'un immeuble. Il est élu par l'ensemble des copropriétaires. Il a des fonctions juridiques (il convoque les assemblées de copropriétaires, exécute ses décisions, fait appliquer le règlement), techniques (entretien, travaux) et comptables (répartition des charges, gestion du budget)
- **gérant de patrimoine** : il assure la gestion des biens qui lui sont confiés par des particuliers ou des entreprises. Il négocie les mandats de gestion, recherche des locataires et établit les baux locatifs, assure la maintenance et les travaux de réparation, règle les litiges.

#### Activités visées :

Le gestionnaire immobilier représente l'administrateur de biens auprès des propriétaires et locataires. Il se doit d'être informé de tout ce qui concerne les immeubles dont il a la charge. Il peut avoir à rechercher des locataires, faire visiter les lieux, établir les états des lieux, rédiger les baux. Il s'occupera aussi, en liaison avec le(s) propriétaire(s), des travaux : recherche d'entreprises, appels d'offres, étude des devis, commande et suivi des travaux. Il devra visiter régulièrement les immeubles, assurer, le cas échéant, le rôle d'employeur vis-à-vis des gardiens et employés d'immeuble, faire exécuter les petits travaux nécessaires à la bonne conservation du bâtiment. Il suivra les comptes et lancera les procédures nécessaires au recouvrement des loyers et/ou charges impayés, gèrera les sinistres (dégâts des eaux, incendies, dégradations) subis dans les immeubles.

#### VALIDATION

Cette formation est validée par un diplôme national intitulé : Licence Professionnelle  
« **Chargé de Gestion Patrimoniale Immobilière** »

#### CONDITIONS D'ACCÈS

Être titulaire d'un diplôme de niveau bac + 2 (niveau III)  
Admission sur étude du dossier de candidature et après entretien

#### PUBLIC

Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (sous réserve des accords de branche)  
Demandeurs d'emploi  
Formation initiale  
Congé Individuel de Formation (sous réserve des accords de branche).

#### PROGRAMME

##### 1/ OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le titulaire de la licence professionnelle doit être capable de :

- administrer des biens immobiliers pour le compte des propriétaires dans un objectif de rentabilité maximale
- mettre en œuvre les moyens techniques et administratifs de conservation ou d'amélioration du patrimoine
- manager une équipe de collaborateurs directs ou sur site

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR : le règlement intérieur pour les stagiaires en formation est consultable sur notre site [ccinformation.org](http://ccinformation.org)**

## PROGRAMME

### 2/ CONTENU

#### UNITÉS FONDAMENTALES

- Initiation comptable : principes comptables, documents comptables
- Initiation juridique : fondements du droit, contrats
- Initiation aux techniques quantitatives : statistiques, probabilités
- Anglais
- Économie d'entreprise
- Technologies de l'Information et de la Communication

#### UNITÉS COMPLÉMENTAIRES

- Environnement juridique et fiscal, cadre juridique des activités immobilières, immobilier et droit en action
- Marchés et produits, fiscalité de l'immobilier, techniques de construction et vie des immeubles
- Techniques de gestion, comptabilité immobilière, gestion budgétaire et contrôle de gestion
- Méthodologie de la démarche commerciale, techniques de marketing, communication et management

#### PROJET PROFESSIONNEL (MÉMOIRE)

## FORMATEURS

Équipe pluridisciplinaire composée d'intervenants professionnels et/ou diplômés

## DATE ET DURÉE

**Durée de la formation :** 550 heures - Droits d'inscription universitaires à acquitter - De septembre 2012 à juin 2013

## HORAIRES ET LIEU DE LA FORMATION

08h30 - 12h00 et 13h00 - 16h30 / CCI Formation Metz

## FINANCEMENT

**Rémunération** (contrat de professionnalisation).

Niveau de formation	- de 21 ans	de 21 à 26 ans	26 ans et plus
Au moins titulaire d'un Bac Professionnel ou diplômé professionnel de niveau IV	65 % du SMIC	80 % du SMIC	SMIC **
Autre	55 % du SMIC	70 % du SMIC	SMIC **

**Rémunération** (apprenti) :

Age	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
16 - 17 ans	25 %	37 %	53 %
18 - 20 ans	41 %	49 %	65 %
21- 25 ans	53 %	61 %	78 %

Les apprentis et les bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation perçoivent une rémunération calculée d'après la réglementation en vigueur.

## AVANTAGES FINANCIERS

### EMPLOYEUR

Exonération totale des charges sociales et patronales sur le salaire de l'apprenti.

### APPRENTI

Exonération totale des cotisations sociales salariales.

Exonération d'impôt sur le revenu plafonnée.

Statut « salarié » + carte d'« étudiant en apprentissage » (nombreux avantages financiers : CROUS, loisirs, transports, banques...).

## DOSSIER DE CANDIDATURE

À remplir en ligne sur le site de l'Université ([www.esm.univ-metz.fr](http://www.esm.univ-metz.fr)).

## RESPONSABLES DE FORMATION

**David POIRÉ** - CCI Formation  
03 87 39 46 37 - [dpoire@moselle.cci.fr](mailto:dpoire@moselle.cci.fr)

**Fana DISTLER** - Université de Metz  
03 87 37 86 28 - [distler@univ-metz.fr](mailto:distler@univ-metz.fr)